

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL de COBONNE

Port du masque obligatoire – Présence du public autorisée - Respect des gestes barrières (COVID 19)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente de Cobonne :

Le 06 Décembre 2021 à 20h00

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Cobonne,
Philippe RIBIERE

Ordre du jour :

Nomination du Secrétaire de séance

Approbation du conseil municipal du conseil Municipal du 08 novembre 21.

1. **Présentation du projet de peinture** du mur extérieur de l'école par les parents d'élèves.
2. **Débat** sur les choix des travaux à retenir pour la rénovation Mairie / Ecole suivi d'une **Délibération si nous sommes en mesure de le faire** visant à la Détermination d'une enveloppe budgétaire dédiée aux travaux retenus.
3. **Délibération** : Autorisation liquidation et mandatement dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.
Délibération applicable au budget général et au budget investissement (eau et assainissement sera couvert).
La limitation est limitée par la loi à un quart du budget voté en 2021 soit les sommes :

- **Budget Général** :
 - o Chapitre 20 : 2 040 €
 - o Chapitre 21 : 14 645 €
- **Budget annexe Eau et Assainissement** :
 - o Chapitre 21 : 9 599 €
 - o Chapitre 23 : 55 000 €

Ceci permettra le règlement des factures entre le 17 décembre (arrêté des comptes) et le vote du budget 2022. Cette mesure entrerait en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

4. **Réflexion budgétaire 2022**. Bilan synthétique 2021, hypothèses pour 2022, amortissement des Bourbous, rénovation Mairie/école ...
5. **Information** : Demande de la desserte d'un lotissement d'habitats légers et de loisirs sur la commune d'Aouste Sur sye situé à la proximité du Camping de la Pierre à Feu. (Parcelle B83) ; Cela concerne une habitation pour les propriétaires (occupée à l'année) et 5 HLL (locations prévues sur des petites périodes mais toute l'année semble-t-il). Pas

d'habitat permanent dans les HLL évoqué dans le projet soumis.
Dossier complet du Plan d'Aménagement transmis aux membres du Conseil le 20/11/21.
C'est le SMPA qui gère cette demande de raccordement, mais l'eau est fournie par
Cobonne. La question de la capacité de notre réseau pour desservir de nouvelles
habitations en aval de la distribution sera évoquée dans le cadre du schéma directeur le
07/12/21.

6. Questions diverses